



PRINTEMPS 2024

LE MOT DU
MAIRE

Chères Vanséennes, Chers Vanséens,

Avec l'arrivée de la belle saison et des beaux jours, la commune des Vans reprend une activité normale. Nombre d'animations sont prévues pour la venue du Printemps ; avec l'exemple des carnivals et cross des écoles, à l'intérieur de la cité et de la fameuse foire du «1^{er} Avril» qui a eu lieu cette année le 7 (les anciens tiennent à cette appellation). Cette année, nous avons innové avec la Foire aux chevaux et matériel agricole. Le succès était au rendez-vous avec une météo clémente sans pluie.

Vous trouverez aussi dans cette lettre municipale, tous les éléments qui concernent le cinéma avec un réel «lifting» (toiture, aménagement de la salle de projection et hall d'accueil, réfection des fauteuils).

L'ouverture de l'Espace Vivans est prévue courant du mois de juin ; la gestion se fera en régie municipale avec du personnel fortement qualifié dans le domaine cinématographique comme vous l'explique plus longuement dans cette lettre, notre Conseillère Municipale déléguée, Emmanuelle BALME.

Avril est aussi la période du montage des budgets, que vous découvrirez dans la prochaine lettre municipale de l'Eté. Focus sera mis sur l'aménagement du tènement de l'hôpital avec un accent particulier sur la voirie communale (chemins des Armas, chemin de la Villarde, chemin de la Lézède, etc...).

En cette période des vacances de Pâques, je tiens à vous souhaiter un excellent Printemps et espère vous retrouver autour de toutes les animations concoctées par la commune.

Bien à vous.

Votre Maire, Jean-Marc MICHEL

SOMMAIRE

Animations	p.2
Culture & Patrimoine	p.2&3
Espace VIVANS	p.4
Développement économie locale	p.4
Travaux	p.5
Centenaire	p.5
Comptes administratifs	p.6&7
Sport Santé Jeunesse	p.7
Objets trouvés	p.7
À vous la parole	p.7
Salon Les Livres & Les Vans	p.8
Infos utiles et contacts	p.8





ANIMATIONS

EN MARS

- **Carnaval et ouverture de la fête foraine**, (manifestation annulée pour de mauvaises conditions météorologiques le samedi 30 mars)

EN AVRIL

- **Concert Musiques aux Vans**, Vendredi 5 avril
- **Foire de Printemps** et Foire aux Chevaux, matériel agricole, Dimanche 7 avril
- **Des chansons plein la tête** (des masters de N'oubliez pas les paroles, de la Nouvelle Star, The Voice Kids...), Dimanche 14 avril
- **Fête foraine** du 30 mars au 14 avril
- **Brocante professionnelle** du 17 au 19 avril, Place des Anciens Combattants, Rue du Quai, Place Jean-Marie ROUX
- **Grand marché d'été**, à partir du samedi 27 avril jusqu'au 7 septembre (Ouverture des débrides d'été place Henri THIBON et place des Anciens combattants).

EN MAI

- **Vide-grenier/Brocante**, Place Léopold OLLIER, dimanche 5 mai
- **Cérémonie commémorative du 8 mai 1945**, devant le monument aux morts, Place Léopold OLLIER
- **Festival Slackline** du 8 au 12 mai avec de nombreuses animations sportives, culturelles sur les berges du Chassezac (Bamboo Canoë à Chassagnes et parking des Sœurs aux Vans)
- **Supra National de Pétanque** en triplettes, samedi 18 et dimanche 19 mai. Challenge Hubert FROMENT. Parking des Sœurs et place Léopold OLLIER (complet)
- **Concert Musiques aux Vans**, vendredi 17 mai
- **Nuit des Musées**, musée des Vans, samedi 18 mai

EN JUIN

- **Vide-grenier / Brocante**, Place Léopold Ollier, dimanche 2 juin
- **Concert Musiques aux Vans**, Vendredi 7 juin
- **Course cycliste L'Ardéchoise**, du mercredi 12 au samedi 15 juin (passage aux Vans le 13 juin)
- **Olympiades**, vendredi 14 et samedi 15 juin
- **Journées de l'archéologie**, musée des Vans, samedi 15 et dimanche 16 juin
- **Fête de la Musique**, mercredi 21 juin
- Premier **marché nocturne** de la saison : mardi 25 juin ; dernier : mardi 27 août



CULTURE

MUSIQUES AUX VANS

En 2024, la commune des Vans propose une série de six concerts, un oratorio et un concert pédagogique réunissant d'éminents musiciens pour offrir une palette variée et chaleureuse de performances musicales.

Echelonnée au printemps et à l'automne, la programmation est diversifiée et les artistes invités sont des virtuoses de leur instrument, tout en ayant le sens du contact avec le public, pour des échanges de qualité et chaleureux. Les concerts seront accueillis dans différents lieux « de caractère » des Vans : l'ancienne chapelle du couvent Saint-Joseph, le temple, l'église ou encore le patio du musée...

PROGRAMMATION PRINTEMPS

- **Vendredi 5 avril - 21h - Concert Joanna Goodale - Debussy en résonance - Piano, gongs et bols.** Salle Anna Lomonaco (ancienne chapelle du couvent Saint-Joseph), 6 rue du Couvent ; en partenariat avec l'association Alliances générationnelles
- **Vendredi 17 mai - 21h - Concert Jean-Lou Descamps et Magali Imbert - Jubilations - Flûtes, vièle à archet, nyckelharpa, tambura bulgare et flûte de corne.** Temple, 12 route de Païolive ; en partenariat avec l'association de l'Église réformée des Vans
- **Vendredi 7 juin - 21h - Concert Electro gaúchos - Piano, batterie et guitare électrique** Musée des Vans, 4 rue du Couvent

Tarif des concerts : 15€ plein tarif et 12€ tarif réduit. Gratuit jusqu'à 12 ans. Réservations au 04 75 37 08 62 ou par mail à accueil-musee@les-vans.fr

Cathy ESCHALIER, 1^{re} adjointe

Musée des Vans

MUSÉE INFOS PRATIQUES

Musée des Vans
4 rue du Couvent
07140 Les Vans
04 75 37 08 62
accueil-musee@les-vans.fr

HORAIRES Du mercredi au dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h, du 16 mars au 17 novembre

TARIFS Gratuit pour -12 ans
Plein tarif : 3€
Tarif réduit (groupe à partir de 10 personnes) : 2,50€

MUSIQUES ! DES ORIGINES DE LA MUSIQUE À LA SCÈNE DES VANS

L'exposition Musiques ! Des origines de la musique à la scène des Vans est un passionnant voyage à travers l'histoire et la diversité de la musique, depuis ses racines primitives jusqu'à l'effervescence de la scène contemporaine. Les visiteurs peuvent y admirer des instruments anciens évoquant les sonorités des civilisations passées et se plonger dans les riches traditions musicales locales, reflétant autrefois la vie rurale. En mettant en lumière l'importance de la musique dans nos vies, l'exposition va au-delà de la simple présentation d'artefacts, soulignant son rôle dans l'expression des sentiments, des idées et dans la transmission culturelle. À travers cette immersion artistique et culturelle, la musique se révèle comme un lien puissant entre les individus et une expression vibrante de l'histoire et de la vie aux Vans.

À découvrir du samedi 16 mars au dimanche 17 novembre 2024.

À travers ses expositions et animations, le Musée des Vans donne à découvrir et apprécier l'art et le patrimoine culturel : de la riche rétrospective sur l'évolution de la musique à l'exploration poétique de la mémoire de l'eau dans l'installation contemporaine Flux, chaque visite ou atelier promet une expérience sensorielle et intellectuelle enrichissante.

Le musée se pare d'un nouveau parquet réalisé par les services municipaux, offrant ainsi un sol plus praticable tout en préservant l'aspect patrimonial de la pièce. Cette initiative s'avère indispensable notamment avec l'arrivée prochaine d'une œuvre d'art contemporain plongeant la salle dans l'obscurité.

FLUX, MÉMOIRE D'UN COURS D'EAU IMAGINAIRE

L'installation contemporaine Flux de Clément Édouard et Pierce Warnecke offre une méditation sur la mémoire d'un cours d'eau disparu. À travers des roches suspendues mises en mouvement par un mécanisme simple, l'œuvre évoque la fluidité et le parcours de l'eau, de la montagne à la mer. Cette création cinétique allie mouvement, lumière et son pour transporter les spectateurs dans une expérience sensorielle immersive, soulignant l'interconnexion entre l'homme et son environnement. Avec ses ondulations gracieuses, Flux propose une vision évocatrice de la rivière, mettant en lumière la mémoire de l'eau à travers la mise en mouvement hypnotique des roches.

À découvrir du dimanche 7 avril au mercredi 1er mai 2024.

Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes-Auvergne.



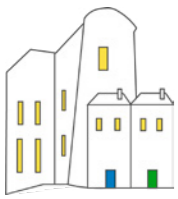
ATELIERS AU MUSÉE

De plus, de passionnants ateliers sont proposés les mercredis après-midi, organisés en parallèle des expositions. Ces ateliers permettent des découvertes et explorations approfondies des thèmes présentés au musée : sessions de création artistique, discussions stimulantes sur l'art et la nature, activités pratiques de manipulation de matériaux naturels, ainsi que des rencontres inspirantes avec les animateurs-trices. Ces ateliers sont ouverts à tous les âges et niveaux d'expérience, offrant une occasion unique d'explorer le patrimoine local et l'art contemporain. Voici ci-après quelques dates :

Les mercredis

- 20 mars : Toiles en rythme
- 27 mars : L'harmonie, ensemble
- 3 avril : Le solfège en s'amusant
- 10 avril : Art en suspension
- 17 avril : Terres en mouvement
- 24 avril : Éclaboussures et peinture
- 15 mai : Des abris pour les oiseaux
- 22 mai : Créer la déesse
- 29 mai : Éléments terre
- 5 juin : Potion magique ardéchoise
- 12 juin : Chercheur d'or, au fil de l'eau
- 19 juin : Chercheur d'or, au fil de l'eau
- 26 juin : Chercheur d'or, au fil de l'eau





ESPACE CINÉMATOGRAPHIQUE & CULTUREL VIVANS

Depuis le 6 décembre, par un vote à l'unanimité en séance du Conseil Municipal, le cinéma est géré en régie municipale. Ce type de gestion nous permet plus de souplesse quant à la planification et l'exécution des travaux.

GESTION

Un élu référent a été nommé, puis une commission d'élus créée pour l'assister dans la gestion et le développement de l'Espace Vivans. Un gestionnaire de cinéma a été recruté. Pour des raisons personnelles, il prendra ses fonctions en télétravail début mai, puis en présentiel à partir du 1^{er} juin.

Un comité d'exploitation (réunissant le gestionnaire de cinéma, des élus et des personnes issues de la société civile) a été constitué mi-avril, afin de répondre à un besoin de participativité, exprimé par les Vanséens. Afin de rendre la sélection transparente, les membres ont été désignés par tirage au sort, le 8 avril. Ce comité a notamment pour mission de contribuer à l'élaboration du programme des œuvres à diffuser.

TRAVAUX AU CINEMA

La réfection de la toiture a été achevée le 5 mars. L'installation du matériel technique (caisse, billetterie, serveur, TMS, matériel de conférence, etc.) est prévue les 22 et 23 avril.

Le remplacement des fauteuils endommagés sera effectué courant mai. Ces travaux sont financés à hauteur de 54.800€ par le Centre National de la Cinématographie (CNC).

Le plafond de la cabine de projection a été réparé et les dalles phoniques endommagées, dans la salle, seront remplacées très prochainement. Ces dégradations

ayant été causées par des intempéries, elles sont couvertes par l'assurance dégâts des eaux.

Le rafraîchissement des murs du hall d'entrée est prévu en avril/mai et sera réalisé en interne par les services techniques de la mairie.

D'autres travaux de rénovation et d'aménagement seront à planifier, avec les conseils et l'appui de l'Agence pour le Développement du Cinéma en Région (ADRC) et le CNC.

ECOLE ET COLLÈGE AU CINÉMA

Le cinéma étant actuellement fermé au public, il a toutefois été possible d'accueillir les élèves de l'école élémentaire et du collège des Vans, dans le cadre de "Collège au cinéma" et "Ecole au cinéma". Ce programme est un dispositif d'éducation à l'image qui propose aux élèves du CP à la 3^{ème} d'obtenir les bases d'une culture cinématographique. Les séances ont eu lieu les 7 et 8 mars. D'autres séances sont prévues en mai.

Nous en profitons pour remercier les agents communaux et les artisans qui ont tout mis en œuvre pour que ces séances puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.



Emmanuelle BALME, élue référente à l'Espace Vivans



TRAVAUX

EAUX PLUVIALES

Les pluies enregistrées ces dernières semaines ont provoqué beaucoup de dégâts sur nos installations, c'est pourquoi il est toujours essentiel de bien entretenir et améliorer notre réseau d'eaux pluviales.

Les travaux d'entretien se font toute l'année par nos services de façon à laisser la possibilité à l'eau de bien s'écouler et nous réaliserons cette année des travaux au quartier du Pradal, à Champfagou, à l'impasse du Sourrel, dans le quartier du Temple afin de supprimer les difficultés de circulation de l'eau.

LES ARMAS

À la demande des habitants du quartier nous avons réalisé sur la place Saint Jean 2 places de stationnement, un jeu de boules, une prise de courant disponible sur l'éclairage public afin d'améliorer la convivialité lors des évènements.

ECLAIRAGE PUBLIC

La totalité des quartiers de la commune sont maintenant équipés d'extinction de l'éclairage entre 23h et 5h excepté le centre bourg qui lui reste éclairé toute la nuit.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La dernière campagne de pose de panneaux et signalisation au sol se réalisera à partir du 15 avril ; elle sera menée conjointement par les services de la commune et une entreprise de traçage.

TÈNEMENT DE L'HÔPITAL

Le projet est maintenant validé dans son contenu, les études de réalisations sont en cours, elles permettront un début de travaux en milieu de cette année.

Thierry CAPIOD, 2^e adjoint



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIE LOCALE

L'étude de commerce réalisée par le cabinet AID dans le cadre de petite ville de demain a rendu son rapport final début janvier. L'état des lieux des commerces permet de savoir les atouts et les faiblesses de notre commune. Le cabinet nous a donné des pistes sur les actions à mener pour maintenir et pérenniser l'attractivité commerciale. Vous pouvez prendre connaissance du rapport final sur le site de la MAIRIE.

Un petit rappel pour la mise en conformité des commerces :

Pour tous les nouveaux commerces souhaitant s'installer sur la Commune des Vans et dans le respect des normes d'ouverture, les différents services de la Mairie peuvent vous accompagner dans les démarches suivantes:

- **Demande de débit de boissons** : Accueil Mairie- 5 rue du Temple – 04 75 87 84 00
- **Demande ERP (Établissement recevant du Public)** : Service Urbanisme – 5 rue du Temple – 04 75 87 84 00
- **Demande d'enseigne** : Manager de Commerces Mairie Annexe- 140 Place Fernand Aubert – 06 19 64 65 65
- **Demande d'Occupation du Domaine Public** : Manager de Commerces – Mairie Annexe – 140 Place Fernand Aubert – 06 19 64 65 65
- **Demande de dérogation «Bruits de voisinage»** : Manager de Commerces – Mairie Annexe – 140 Place Fernand Aubert – 06 19 64 65 65



Sébastien GADILHE, 4^e adjoint

CENTENAIRE

Ce 23 janvier 2024, Raymonde MONSARRAT, Résidente de l'EPHAD LE ROUSSILLON a soufflé ses 100 bougies.

Rappelons qu'elle s'est vu offrir un bouquet par le plus jeune Conseiller Municipal de la commune lors du dernier repas des séniors organisé par le CCAS pour la mettre à l'honneur au cours de cette manifestation.



Cathy ESCHALIER, 1^{er} adjointe



VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

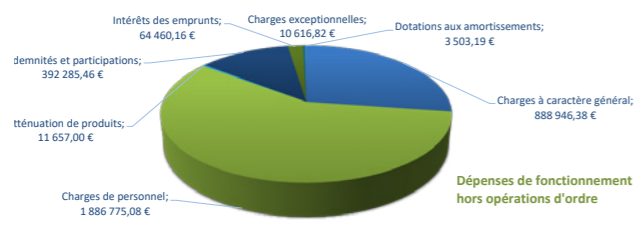
Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune et la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

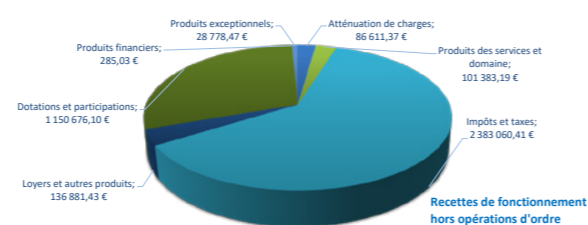
- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	Solde fonctionnement	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		977 185,58	977 185,58		20 833,52
Opérations de l'exercice	3 266 717,75	3 887 676,00	620 958,25	2 107 823,27	1 347 344,83
Totaux	3 266 717,75	4 864 861,58	1 598 143,83	2 107 823,27	1 368 178,35
Résultat de clôture		1 598 143,83	1 598 143,83	739 644,92	
				739 644,92	
				582 194,62	824 042,00
				241 847,38	
				497 797,54	
				1 100 346,29	



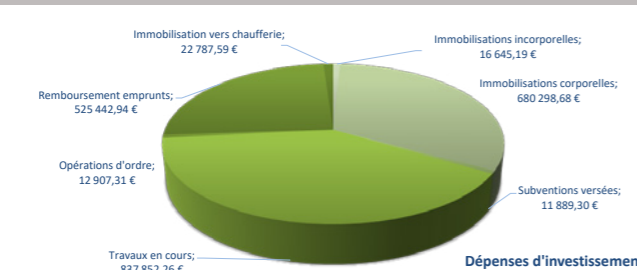
Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, regroupées par chapitre en six catégories principales :

- les charges à caractère général : entretien des bâtiments, énergie, frais de télécommunications, contrats de maintenance, assurances...
- les dépenses de personnel : 1 886 775,08 € moins les remboursements des arrêts 86 611,37 €
- les indemnités des élus, les participations et les subventions
- le remboursement des intérêts des emprunts
- les atténuations de produits et les dotations aux amortissements



Les recettes de fonctionnement peuvent être classées selon leur origine :

- les produits issus de la fiscalité (impôts et taxes)
- les dotations de l'Etat (DGF...)
- les produits des services : marché, cantine, garderie...
- les loyers encaissés
- les produits exceptionnels : remboursements divers
- le remboursement des frais de personnel



Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Les chiffres seront reportés en prévisions pour 2024. Les principaux programmes d'investissement sont : les travaux de voirie ; l'achat de matériel, d'illuminations, de signalisation routière ; les travaux sur les bâtiments et bien sur la réhabilitation de la friche de l'ancien hôpital qui donnera lieu à un budget annexe en 2024.

La trésorerie de la chaufferie bois reste redevable envers la commune de 100 000 €. Les comptes administratifs ont été votés le 13 mars 2024 en conformité avec les comptes de gestion à la majorité pour le budget principal et à l'unanimité pour le budget chaufferie bois. Vous pouvez retrouver l'intégralité des débats sur la chaine YOUTUBE MAIRIE DES VANS et sur FACEBOOK à la date de la séance du Conseil. Pour information, les budgets commune, chaufferie bois et ancien hôpital seront votés d'ici le 15 avril et seront présentés lors de la prochaine lettre municipale.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		Solde	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8 284,15	8 284,15		22 787,59
Opérations de l'exercice	69 521,19	89 946,12	20 424,93	32 300,94	66 747,18
Totaux	69 521,19	98 230,27	28 709,08	55 088,53	66 747,18
Résultat de clôture		28 709,08	28 709,08		11 658,65
				11 658,65	
				28 709,08	

Excédent de financement de l'exercice
Report en section de fonctionnement

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2020 à fin décembre 2020	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023
Pdts Réels	3 313 752,51	3 212 021,41	3 430 391,36	3 687 288,43	3 789 407,63
Charges Réelles	2 438 535,21	2 456 783,59	2 717 888,35	2 971 275,07	3 154 472,53
Commune	875 217,30	755 237,82	712 503,01	716 013,36	634 935,10
Total	875 217,30	755 237,82	712 503,01	716 013,36	634 935,10
Intérêt dettes	67 001,32	70 637,52	60 568,10	56 523,55	64 460,16
	808 215,98	684 600,30	651 934,91	659 489,81	570 474,94
Epargne Nette (CAF Nette) en M€	Exécution 2019 à fin décembre 2019	Exécution 2020 à fin décembre 2020	Exécution 2021 à fin décembre 2021	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023
CAF brute	875 217,30	755 237,82	712 503,01	716 013,36	634 935,10
Amort Dettes	361 643,52	949 381,00	376 906,62	512 478,28	501 310,75
CAF Nette	513 573,78	-194 143,18	335 596,39	203 535,08	133 624,35

En 2024, la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF) devrait être augmentée de 200 000 euros du fait de la fin d'un emprunt.

Josy LAURENT, 3^e adjointe



SPORT SANTÉ JEUNESSE

En cette année **olympique**, la commune en partenariat avec les écoles et l'OMS organisera **les olympiades** les 14 et 15 juin. Le comité olympique a reconnu la commune Terre de jeux 2024. Cela permettra aux enfants et aux familles de découvrir le sport lors de ces 2 jours.

Venez nombreux participer à cet événement.

La plateforme de dépose des hélicoptères est en service depuis début Mars.

Les équipages du SAMU 26/07 ont été informés et pourront dorénavant profiter de cette installation pour leurs interventions héliportées de nuit comme de jour. Les équipages des autres corporations (Gendarmerie, Sécurité Civile) et autres services pourront également utiliser cet espace réservé aux secours.



Sébastien GADILHE, 4^e adjoint

OBJETS TROUVÉS DU MOIS



En photo vous trouverez les objets trouvés du mois qui sont à récupérer au service de la Police Municipale de Les Vans. Nous les mettrons régulièrement dans les «Actualités» du site internet : www.les-vans.fr

Les propriétaires doivent se présenter au bureau situé à la Mairie Annexe 140 Place Fernand Aubert avec les documents suivants pour la restitution : une carte d'identité ou un passeport / Un justificatif (facture, photo ou autres documents)



À VOUS LA PAROLE !

Le mot de l'opposition

Dès le début de ce mandat nous nous sommes inquiétés de la qualité des relations entre la municipalité nouvellement élue et la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes (CCPVC). Il nous semblait indispensable qu'une collaboration confiante et apaisée s'installe afin d'être constructive et bénéfique pour les deux collectivités et les habitants du territoire.

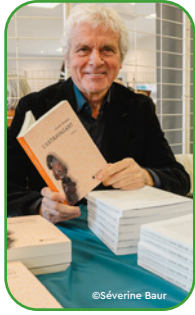
Malheureusement, très rapidement et à de très nombreuses reprises, nous avons pu constater le niveau de méfiance des élus de la majorité municipale à l'encontre de la CCPVC (tènement de l'ancien hôpital, débat sur le PLUi, polémique autour de certains bâtiments...).

Cette situation de conflit larvé conduisant même dernièrement au retrait par la majorité municipale de la fonction d'adjoint de Christiane Raynard au motif regrettable d'un trop fort « alignement » de ses positions sur celles de la CCPVC. Pourtant la qualité de son action au niveau municipal est largement reconnue.

Nous sommes réellement convaincus que, loin d'être efficace, cette attitude de défiance à l'égard de la CCPVC, nuit profondément à terme aux intérêts de notre commune.

Le groupe d'opposition.
Paulette CARÉMIAUX, Arnaud FROMENT, Jean-Paul MANIFACIER

SALON «LES LIVRES & LES VANS»



La municipalité des Vans a accueilli dans toutes les salles du centre d'accueil le 2^{ème} salon «Les Livres & Les Vans» organisé par l'Atelier Pluriel le dimanche 24 mars 2024. Le public était au rendez-vous de cette manifestation gratuite ouverte à tous les âges.

INFOS UTILES



■ Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025

Écoles / Garderie / Cantine sont ouvertes et accessibles sur le site internet de la commune.

■ Obligations légales de débroussaillage : à retrouver dans la rubrique Actualités du site internet.

■ Déclaration préalable d'activité d'hébergement - Meublés de tourisme & Chambres d'hôtes :



Afin de pouvoir louer votre appartement ou votre maison, et être en règle avec la législation, vous devez faire une déclaration préalable d'activité d'hébergement sur le site DÉCLA'LOC : www.ardeche.declaloc.fr

■ Nous rappelons aux associations et commerçants de bien vouloir transmettre leurs changements de statuts et coordonnées en mairie afin de pouvoir continuer à être contactés et informés.

■ Pour vos démarches administratives :

Pensez au site internet de la commune www.les-vans.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

COMMENT ORGANISER UNE MANIFESTATION / ÉVÈNEMENT DANS LES RÈGLES, SUR LA COMMUNE :

Il est nécessaire de remplir plusieurs formulaires (Demande arrêté occupation domaine public, demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons, dérogation «bruits de voisinage», cerfa_13939-01 - vente déballeage).

Toutes ces informations sont à retrouver dans le détail sur le site internet de la commune, rubrique [démarches/mairie-annexe/guichet-associatif](#)

MAIRIE LES VANS

LUNDI	8h30-12h30	13h30-17h30
MARDI	8h00-12h00	13h30-17h00
MERCREDI	8h30-12h30	13h30-17h30
JEUDI	8h00-12h00	13h30-17h30
VENDREDI	8h30-12h30	13h30-17h00

04 75 87 84 00 – contact@les-vans.fr

www.les-vans.fr

& : Mairie des Vans

numéro d'astreinte: 07 78 41 91 12

5 rue du Temple
07140 Les Vans

MAIRIE BRAHIC

Vendredi 8h30 à 12h
Permanence supplémentaire
(sans secrétariat)
le mardi de 15h à 17h
04 75 37 23 19

MAIRIE CHASSAGNES

Lundi de 13h30 à 17h30
04 75 94 98 04

MAIRIE NAVES

Mardi de 13h30 à 17h
04 75 94 98 05

UN PEU DE LÉGÈRETÉ

Le printemps c'est la vie qui respire à plein poumons...

Radmou